Toile commémorative

Guerre 1914 - 1918
Oeuvre de Joseph Vié
Lieuran-Cabrières

Luc Capdevila

Octobre 2005

Les Livrets *du Clermontais*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Riche d'un patrimoine naturel et bâti exceptionnel, la Communauté de Communes du Clermontais développe depuis de nombreuses années une politique ambitieuse de valorisation du patrimoine. Ses objectifs sont de préserver les éléments identitaires du territoire pour les transmettre aux générations futures mais également de répondre à des enjeux d'ordre économique, touristique, culturel, pédagogique et social.

La CCC a fait preuve très tôt d'originalité puisqu'en parallèle des actions purement technique de réhabilitation et de conservation, elle a souhaité développer des liens entre les habitants, les communes, les associations patrimoniales, ainsi qu'approfondir et diffuser la connaissance du territoire afin notamment qu'émerge un sentiment collectif d'appartenance au Clermontais

La mise en place de la collection « Les livrets du Clermontais » vient s'ajouter aux nombreuses actions de la Communauté de Communes du Clermontais en la matière. Il s'agira avec ces livrets de présenter de manière simple et succincte, le passé et le présent de nos ressources dans leur diversité, leurs fonctionnements naturels et humains et de créer un fond documentaire attractif, moderne et pédagogique.

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais,
Bernard SOTO

FOYER RURAL
34800 LIEURAN-CABRIERES

En 1972, lors de travaux effectués dans l'église St Martin de Lieuran-Cabrières, la toile commémorative de la guerre de 1914-1918, œuvre de Joseph Vié fut décrochée. Entreposée chez un particulier, elle tomba dans l'oubli.

*Redécouverte en 2003, elle fut en novembre 2004, un élément majeur de l'exposition « **Les gens d'ici pendant la Grande guerre** » réalisée par le Foyer Rural. Cela permit aux habitants de la commune, de se ré-approprier ce patrimoine culturel issu d'une volonté de mémoire collective.*

Au delà de sa valeur artistique, l'intérêt qu'elle suscita - tant auprès des services de la DRAC-LR qu'auprès des chercheurs ethnologues ou du Musée de l'Infanterie de Montpellier - autorisa son inscription en 2005 au titre des Monuments historiques.

Aujourd'hui, en la replaçant dans son contexte historique, L. Capdevila, chercheur universitaire, propose dans ce livret, une nouvelle approche de cette œuvre.

Le projet de sa restauration porté par la Municipalité et en accord avec l'Association Saint Baudile, s'inscrit dans les objectifs du Foyer Rural concernant la préservation et la valorisation du patrimoine local.

Foyer Rural de Lieuran-Cabrières

Toile commémorative Guerre de 14 –18 Œuvre de Joseph Vié Lieuran-Cabrières

Luc Capdevila
Maître de conférences
Université de Rennes-2
Octobre 2005

Dès août 1914 les Européens furent confrontés à la mort de masse provoquée par la guerre de l'âge industriel.
Au début du mois on avait vu partir les conscrits résignés mais résolus.
Dans le journal familial de Lucien Reynes, maire de Lieuran-Cabrières, sa fille aînée de 17 ans notait au 5 août 1914 :

« Le premier dimanche de la mobilisation était un jour triste. Tout le monde pensait aux événements qui allaient se dérouler, mais surtout l'heure du départ qui venait de sonner remplissait tous les yeux de larmes. C'est dans une anxiété fébrile que la veille on attendait l'arrivée du gendarme. Ce fut sieur Boissier qui porta le télégramme et diverses instructions. Tout le monde était ému, personne ne pouvait parler, mais on était calme. Il parla au milieu d'un silence général, il était fort pâle. Les femmes pleuraient. Le dimanche est parti : Léon Carcenac. Le lundi, deuxième jour : Fulcrand, Victorien, Joseph et Moïse sont partis pour Aspiran. Papa est allé les porter. Pour leur faire honneur on a orné la voiture de quatre drapeaux. Les adieux furent touchants. Pauvres jeunes hommes. Ils sont au feu au moment où j'écris ces simples mots. »

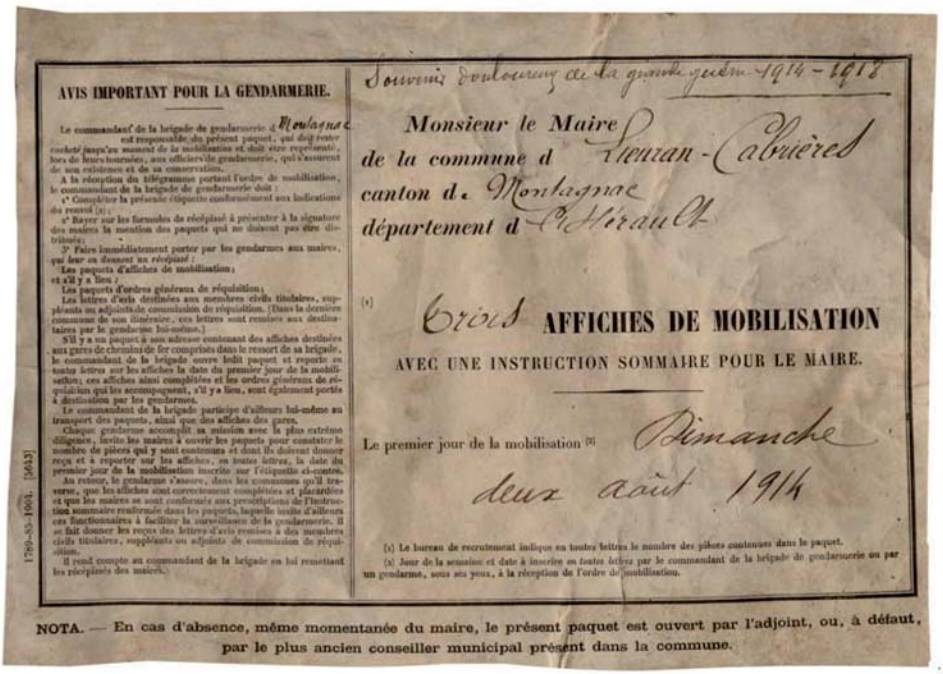

AVIS IMPORTANT POUR LA GENDARMERIE.

Le commandant de la brigade de gendarmerie d Montagnac est responsable du présent paquet, qui doit rester cacheté jusqu'au moment de la mobilisation et doit être représenté, lors de leurs tournées, aux officiers de gendarmerie, qui s'assurent de son existence et de sa conservation.

A la réception du télégramme portant l'ordre de mobilisation, le commandant de la brigade de gendarmerie doit :

1° Compléter la présente étiquette conformément aux indications du renvoi (2) ;

2° Rayer sur les formules de récépissé à présenter à la signature des maires la mention des paquets qui ne doivent pas être distribués ;

3° Faire immédiatement porter par les gendarmes aux maires, qui leur en donnent un récépissé :

Les paquets d'affiches de mobilisation ;

et s'il y a lieu ;

Les paquets d'ordres généraux de réquisition ;

Les lettres d'avis destinées aux membres civils titulaires, suppléants ou adjoints de commission de réquisition. (Dans la dernière commune de son itinéraire, ces lettres sont remises aux destinataires par le gendarme lui-même.)

S'il y a un paquet à son adresse contenant des affiches destinées aux gares de chemins de fer comprises dans le ressort de sa brigade, le commandant de la brigade ouvre ledit paquet et reporte en toutes lettres sur les affiches la date du premier jour de la mobilisation ; ces affiches ainsi complétées et les ordres généraux de réquisition qui les accompagnent, s'il y a lieu, sont également portés à destination par les gendarmes.

Le commandant de la brigade participe d'ailleurs lui-même au transport des paquets, ainsi que des affiches des gares.

Chaque gendarme accomplit sa mission avec la plus extrême diligence, invite les maires à ouvrir les paquets pour constater le nombre de pièces qui y sont contenues et dont ils doivent donner reçu et à reporter sur les affiches, en toutes lettres, la date du premier jour de la mobilisation inscrite sur l'étiquette ci-contre.

Au retour, le gendarme s'assure, dans les communes qu'il traverse, que les affiches sont correctement complétées et placardées et que les maires se sont conformés aux prescriptions de l'instruction sommaire renfermée dans les paquets, laquelle invite d'ailleurs ces fonctionnaires à faciliter la surveillance de la gendarmerie. Il se fait donner les reçus des lettres d'avis remises à des membres civils titulaires, suppléants ou adjoints de commission de réquisition.

Il rend compte au commandant de la brigade en lui remettant les récépissés des maires.

1789-83-1904. [5643]

Souvenir douloureux de la grande guerre 1914 - 1918

Monsieur le Maire
de la commune d Lieuran-Cabrières
canton d. Montagnac
département d l'Hérault

(1) Trois AFFICHES DE MOBILISATION

AVEC UNE INSTRUCTION SOMMAIRE POUR LE MAIRE.

Le premier jour de la mobilisation (2) Dimanche deux août 1914

(1) Le bureau de recrutement indique en toutes lettres le nombre des pièces contenues dans le paquet.

(2) Jour de la semaine et date à inscrire en toutes lettres par le commandant de la brigade de gendarmerie ou par un gendarme, sous ses yeux, à la réception de l'ordre de mobilisation.

NOTA. — En cas d'absence, même momentanée du maire, le présent paquet est ouvert par l'adjoint, ou, à défaut, par le plus ancien conseiller municipal présent dans la commune.

Sur les cinq premiers mobilisés, trois ne sont pas revenus, Léon Carcenac, Victorien Rouquier et Moïse Serre. Leurs noms sont inscrits sur les deux monuments aux morts de Lieuran-Cabrières.
Dès la fin du mois d'août, les premiers télégrammes annonçant la "**mort pour la France**" de l'être cher parvenaient aux familles.

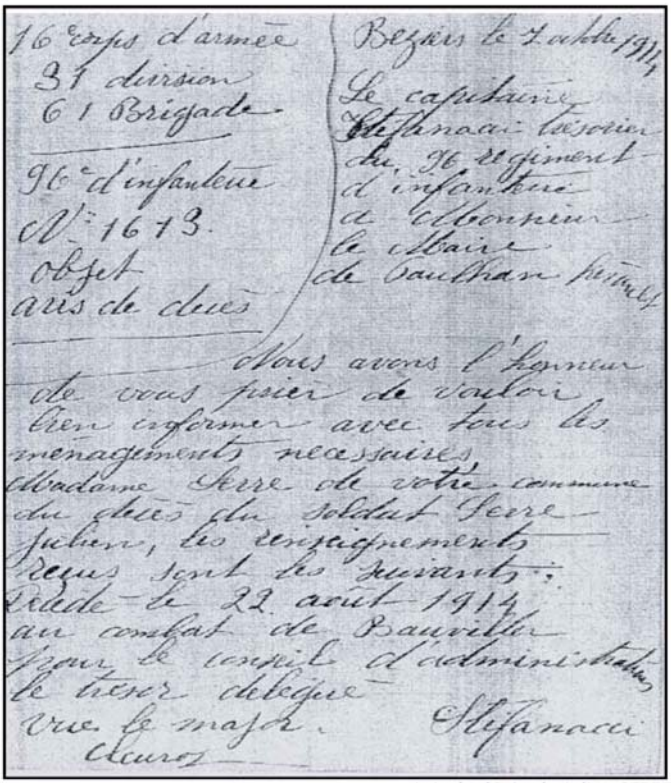
16e corps d'armée
31 division
61 Brigade
96e d'infanterie
N° 1613.
objet
avis de décès

Béziers le 7 octobre 1914
Le capitaine
Stefanacci trésorier
du 96 régiment
d'infanterie
à Monsieur
le Maire
de Paulhan Hérault

Nous avons l'honneur
de vous prier de vouloir
bien informer avec tous les
ménagements nécessaires
Madame Serre de votre commune
du décès du soldat Serre
Julien, les renseignements
reçus sont les suivants :
Décédé le 22 août 1914
au combat de Bauviller
pour le conseil d'administration
le trésor délégué
vue le major. Stefanacci
Cleuros

Avis de décès de Julien SERRE

Le 12 août 1914, Victorien Rouquier tombait à Lagarde en Lorraine, il fut porté disparu. Le 20 août, Adrien Pelissou était tué à Dieuze en Moselle, porté disparu. Le 22 août, Julien Serre était terrassé à Bauviller en Meurthe-et-Moselle, lui aussi porté disparu. Sur les onze morts pour la France de Lieuran-Cabrières, trois étaient tombés moins de trois semaines après l'annonce de la mobilisation générale. Le maire de la commune ou l'un de ses adjoints était chargé de transmettre la terrible nouvelle.

Les premiers combats furent parmi les plus meurtriers.

Le 23 août 1914 les pertes françaises comptaient déjà 40 000 hommes. Dans les semaines qui suivirent, les batailles de la Marne et des frontières firent 250 000 "**morts pour la France**". Au début du conflit ils étaient encore inhumés pêle-mêle dans des ossuaires selon la règle militaire, au Nord du pays. Le déplacement rapide des troupes pendant la guerre de mouvement, le manque d'attention porté par de nombreux soldats à leurs plaques d'identité, la masse des tués au cours des premiers combats, firent que 240 000 étaient "**portés disparus**" à la fin de l'année 1914.

Ces conscrits, fauchés sur les champs de bataille n'étaient pas des mercenaires ni des soldats de métier. Ils étaient citoyens. Ils avaient laissé provisoirement leurs épouses, leurs enfants, leurs parents pour défendre le sol de la patrie. Leur décès si brutal, si massif, sans corps à pleurer, accablaient ceux qui étaient restés à l'arrière. Ils étaient "N**os Morts**". La liste des tués à l'ennemi placardée à l'hôtel de ville n'était pas à la hauteur de leur sacrifice. Ça et là, pendant la guerre, il fut décidé d'élever des monuments à la mémoire de "**ceux qui étaient morts pour nous**".

On l'avait déjà fait après la guerre de 1870-1871, au-dessus des tombes militaires, ou dans le cadre des cantons.
Mais cette fois-ci, en raison de l'échelle de l'hécatombe, les 36 000 communes du pays se dotèrent au cours des années 1920 d'un monument du souvenir, sauf une douzaine d'entre elles qui n'avaient pas de morts à pleurer ou quelques très rares municipalités pacifistes qui refusèrent de commémorer la guerre.

Surtout, le nom de tous les morts "**pour la France**" de la commune était inscrit sur ces monuments. C'étaient des individus, des personnes que les survivants honoraient.

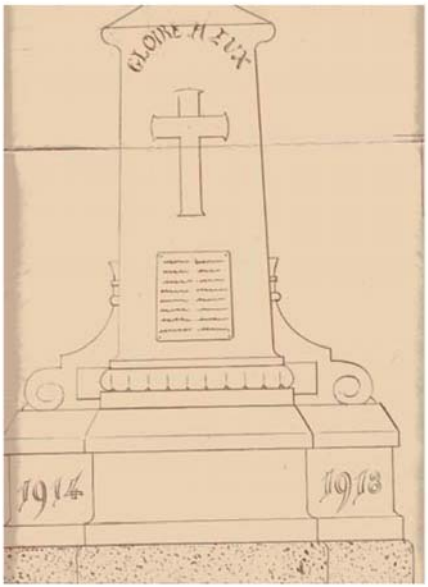

L'individualisation était également présente dans le rite de l'appel aux morts accompli par les enfants des écoles lors des cérémonies du 11 novembre.

Elle l'était aussi par la systématisation des sépultures individuelles dans les cimetières militaires, et dans le développement des plaques mortuaires photographiques fixées sur les tombes des poilus dont les dépouilles furent rapatriées au lendemain de la guerre tel qu'on peut encore l'observer aujourd'hui près d'ici au cimetière de Péret, ou dans celui de Laurens à quelques kilomètres de Bédarieux.

La plupart des "**monuments aux morts**" furent élevés au début des années 1920. Ils étaient d'initiative locale. Le maire, Union Nationale Lucien Reynes annonça le projet à ses administrés dans le discours qu'il prononça au cimetière municipal le 3 août 1919, date anniversaire de la mobilisation à Lieuran-Cabrières, en l'honneur des enfants de la commune morts pour la patrie :

« Gardons pieusement dans nos cœurs l'image vivante de nos chers disparus, et afin de perpétuer à jamais leur souvenir dans l'âme de nos enfants, nous érigerons, à cette place, un monument dû à la générosité de chacun et tous les ans, à cette même date, nous viendrons nous recueillir quelques instants devant ce témoin fidèle de notre affectueuse sympathie et de notre inaltérable reconnaissance ».

Le choix du monument, son esthétique, sa dimension, son emplacement, son prix étaient décidés à l'échelon municipal.
Le maire et ses adjoints organisaient une souscription, sollicitaient un artiste de la région ou commandaient sur catalogue, tandis que la préfecture subventionnait l'opération et surveillait l'ouvrage. Ainsi, l'inspiration de ces monuments puisait en général dans l'imaginaire patriotique de l'arrière. Ils exprimèrent la volonté politique de la société non combattante de rendre hommage aux poilus. Par ailleurs, très souvent les monuments aux morts communaux furent doublés par des monuments paroissiaux, voire par des plaques apposées dans les établissements ou dans les entreprises.

A Lieuran-Cabrières les deux monuments commémoratifs furent inaugurés le même jour, le 15 juillet 1923.

Le premier était une stèle adossée au mur du fond du cimetière, entourée d'une grille évoquant une tombe militaire. Il était achevé depuis novembre 1921.

Une plaque mentionnant les onze tués de la commune y était apposée, surmontée d'une croix latine en bas-relief et de l'inscription "**Gloire à eux**". Il fut réalisé pour la somme de 3000 francs par M. Cartier, architecte décorateur à Béziers ; dans son journal, le maire Lucien Reynes jugeant cet ensemble bien modeste regrettait de ne pas avoir pu disposer d'une somme plus importante. Le monument est funéraire, mais son emplacement et son esthétique sont caractéristiques de la sensibilité catholique de la commune.

À Laurens, par exemple, municipalité radical-socialiste, le premier monument fut élevé sur la façade de l'école communale sans aucune représentation religieuse.

Le deuxième "**monument**" était paroissial. Il s'agissait d'un panneau Saint-Martin. Il fut réalisé par le peintre décorateur Joseph Vié (1858 – 1934) triptyque patriotique ornant la chapelles ND des victoires de l'église de Péret.

En 1923 il réalisa également le vitrail du Sacré-cœur, offert à l'église Saint Martin par la famille Reynes. Plus artisan que peintre, Joseph Vié n'a pas signé la toile de Lieuran-Cabrières. Celle-ci fut accrochée dans la travée de droite près du chœur, face à l'autel de la vierge. Elle fut bénie par le curé Masson lors de la grand-messe du matin, en même temps que le nouveau drapeau tricolore acheté par la municipalité.

Au bas de la toile, l'épigraphe rend "**l'hommage de la paroisse à ses enfants**", et la représentation d'un marbre énumère par ordre alphabétique les onze combattants tombés au champ d'honneur.

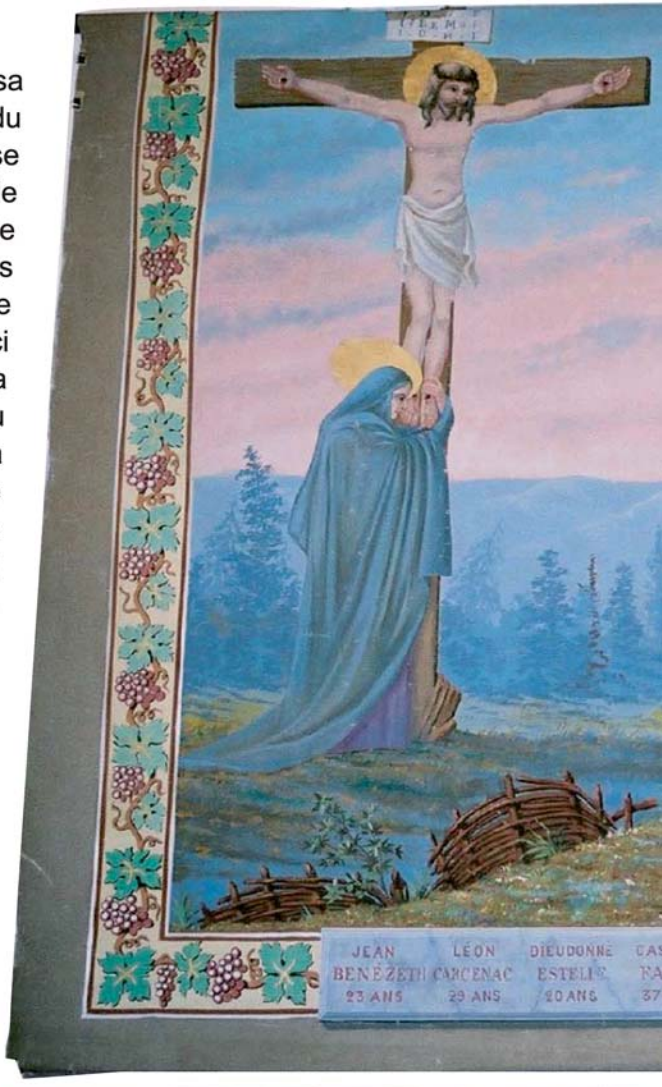

de grande dimension (4,60 m sur 5,80m) destiné à être suspendu dans l'église de Montpellier, connu dans la commune pour avoir déjà peint en 1919 le

Le fantassin porte l'uniforme des conscrits de 14, avec le pantalon et le képi couleur garance. C'est un soldat du 81e régiment d'infanterie de ligne basé à Montpellier, celui des Languedociens, dont le numéro apparaît brodé sur le col de la capote. Celui-ci meurt à l'assaut, sans souffrance. Quelques gouttes de son sang perlent sur le front et l'épaule. Il est jeune, presque adolescent tel *le Dormeur du Val* d'Arthur Rimbaud. Mais il tombe victorieux, après avoir libéré la Moselle et l'Alsace de l'empire allemand. L'ennemi vaincu, terrassé n'est pas physiquement représenté : un casque à pointe gît renversé du côté droit, à gauche la colonne du *Reich* brisée est à terre.

La représentation associe les valeurs patriotiques et catholiques autour du deuil. Au premier plan un soldat français meurt la crosse levée, la baïonnette au canon dans les bras de la France.

Ce n'est pas une Marianne républicaine qui le soutient, mais une France conservatrice qui se pense "**éternelle**", au profil masculin, coiffée d'une tour, drapée dans un manteau d'hermine.

Au deuxième plan, à sa droite, une vierge prie au pied de la croix. *Mater dolorosa*, elle incarne la souffrance des mères qui pleurent en silence la mort de leur enfant. Une inscription demeure énigmatique à son sommet. Le sacrifice du fantassin pour la France chrétienne est associé à celui du Christ pour l'humanité.

Au fond, la ligne bleue des Vosges, une forêt de sapins, une église au clocher pointu surmonté d'une croix se détachent dans la pâle rougeur automnale d'un ciel d'aurore de la France septentrionale.

Un "**tableau saisissant et de grand effet**", nota Lucien Reynes dans son journal, le 15 juillet 1923.

Le contrat négocié pour cette œuvre n'a pas été retrouvé. Néanmoins, il est certain que Joseph Vié, peintre décorateur a répondu ici à une commande.

Inscription énigmatique

La taille, le thème, la représentation, le choix des couleurs lui ont été probablement dictés avec précision par les notables de la paroisse. Le triptyque de Péret qu'il a signé, moins naïf que la toile de Lieuran-Cabrières, donne une représentation un peu plus réaliste de la guerre.

La toile de Lieuran-Cabrières par contre reproduit un imaginaire d'avant-guerre du champ de bataille, celui de la mort glorieuse et sans souffrance au champ d'honneur.

L'uniforme du soldat, comme l'âge du fantassin rappellent les images des conscrits de la belle époque, telles qu'on pouvait les voir dans le fond des assiettes de faïence ou sur les planches d'Épinal. Sur cette toile ce n'est pas un poilu terrassé par l'artillerie qui agonise à Verdun ou dans la Somme, mais un soldat d'un autre âge et qui n'a jamais existé. De même, l'œuvre occulte les destructions, les ruines, les trous d'obus, la mitraille, les charniers et plus encore la mort de l'ennemi. Pourtant, elle date de 1923.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, pendant encore quelques années, la société française resta sous l'emprise d'un imaginaire patriotique de la revanche qui avait été exacerbé par le discours de mobilisation au cours du conflit. Ceux de l'arrière en étaient particulièrement imprégnés.

En 1922 - 1923, les valeurs de l'Union sacrée défendues publiquement par le maire de Lieuran-Cabrières étaient en cohérence avec l'esprit de la toile. Dans le discours de la Toussaint 1922 il remercia les poilus en ces termes :

> *"Ils ont sauvé la Patrie, ils ont fait triompher la cause du Droit et de la Justice, ils nous ont rendu l'Alsace et la Lorraine. Honneur à eux".*

Il ne faisait ici que reprendre à son compte le discours patriotique défensif diffusé par les pouvoirs publics pendant le conflit.

En 1923, alors que l'Europe continuait d'être secouée par les tensions internationales, tandis que la France occupait la Ruhr, le maire de Lieuran-Cabrières prônait les valeurs martiales.

Dans son allocution de la Toussaint 1923 il marqua son opposition à la montée du pacifisme et fit part de son scepticisme face à l'esprit de Genève et aux initiatives qui étaient prises à la Société des Nations (SDN). Il insista en ces termes

> *"Car quoiqu'on en dise, il faudra toujours une armée ! [...] ceux qui rêvent d'un état social où la guerre deviendrait impossible font preuve assurément d'une grande générosité de cœur, mais ils se trompent singulièrement dans leur appréciation des individus et des peuples. La stupidité, l'égoïsme sont anciens comme le monde et ne mourront qu'avec lui. Le vieux proverbe est toujours vrai : si tu veux la Paix prépare la guerre".*

Progressivement, au cours des années 1920, les vétérans transmirent leur expérience des tranchées. Ils représentaient 20 % de la population française, pour moitié d'entre eux ils étaient encartés dans une association d'anciens combattants, et ils militèrent "**pour qu'on n'oublie pas**", pour que cette guerre soit "**la der des der**".

A LA MEMOIRE
DE
Galtier Jules André
Soldat au 81e Régiment d'Infanterie
MORT POUR LA FRANCE
le 31 Décembre 1914
HOMMAGE DE LA NATION
LA PATRIE RECONNAISSANTE

Sans remettre en cause le sens de leur sacrifice pour la patrie, ils instillèrent dans les mentalités françaises l'horreur de la guerre en transmettant leurs représentations réalistes et macabres du champ de bataille.

Il est très intéressant d'observer que quelques années plus tard le maire de Lieuran-Cabrières s'est approprié, comme l'ensemble de la société française, les représentations du champ de bataille des combattants. Ses discours de la Toussaint de la fin des années 1920 prirent un ton macabre.

Déjà en 1926 il affirmait que *"la Gloire hélas ! est sœur du sacrifice"*. En 1927, il rappelait **"l'épouvantable cauchemar"**. Tout en sollicitant des souvenirs de l'arrière, il prit la parole aussi pour parler du front avec presque des mots de vétérans : *"Et sur le front, engins de mort de toutes sortes, villages détruits, tranchées boueuses, gaz empoisonnés, tout ce que le progrès moderne peut inventer d'horrible et de meurtrier"*.

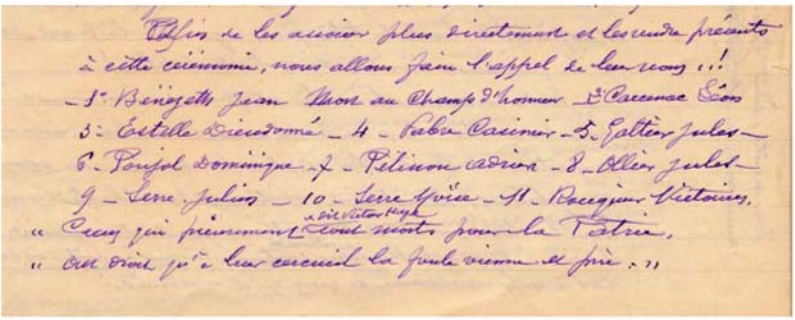
Afin de les associer plus directement et les rendre présents
à cette cérémonie, nous allons faire l'appel de leur nom !!
1° Benezeth Jean Mort au Champ d'honneur 2° Carcenac Léon
3° Estelle Dieudonné 4 - Pabre Casimir 5 - Galtier Jules
6 - Poujol Dominique 7 - Pélisson Adrien 8 - Ollier Jules
9 - Serre Julien 10 - Serre Moïse 11 - Rouquier Victorien.
« Ceux qui précédemment a dit Victor Hugo sont morts pour la Patrie,
« Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie. »

Ainsi, le temps écoulé de quelques années, la toile commémorative de Lieuran-Cabrières n'était plus évocatrice de la Première Guerre mondiale. Elle devint incompréhensible pour le plus grand nombre.

En 1972, alors que l'église Saint Martin était l'objet d'importants travaux de réfection engagés par la municipalité, la toile fut décrochée, roulée et abandonnée sur une cuve particulière.

En fait, la toile était en porte-à-faux avec la mémoire collective de la guerre des tranchées et les valeurs pacifistes qui en étaient issues.

Or cette œuvre de Joseph Vié, certes difficile à comprendre au premier abord participe du patrimoine de la société française, tout en étant enracinée dans l'histoire locale. Rappelant l'inertie de l'esprit de la revanche au lendemain de la Première Guerre mondiale, elle nous suggère qu'elle est autant éloignée aujourd'hui de nos représentations de la guerre et de la mort sur le champ de bataille car, depuis les années 1920, les anciens combattants ont su faire passer leur message.

Octobre 2005

Luc Capdevila,
maître de conférences d'histoire comtemporaine
Université Rennes-2,
auteur avec Danièle Voldman de *Nos morts*.

Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (19e-20e siècles),
Paris, Payot, 2002.

Joseph Vié

Les éléments biographiques sur Joseph Vié, artiste régional du début du XX° siècle sont rares. Issu d'une famille de vieille souche montpelliéraine, Baron de Caravetes, Joseph Vié naquit le 20 octobre 1858 à Montpellier.
Peintre décorateur installé au 4, Grand Rue dans cette ville, il y mourut le 15 décembre 1934.
Il épousa à Montpellier le 9 avril 1901, Marie Galdemar, couturière, décédée à Lodève le 21 janvier 1947.

Œuvres connues à ce jour

- 1897 : Cathédrale de Lodève, frise dans la chapelle Saint-Fulcran.

- 1919 : Eglise de Péret, toiles peintes ornant les chapelles ND des Victoires, St- Roch, Nativité et Jeanne d'Arc.

- 1923 : Eglise de Lieuran-Cabrières,toile peinte en hommage aux enfants de la paroisse, morts pour la France.

- 1924 : Eglise de Lieuran-Cabrières, vitrail du Sacré-Cœur.

Remerciements :

Le Foyer Rural remercie les habitants de Lieuran-Cabrières d'avoir ouvert et autorisé l'exploitation de leurs archives familiales ainsi que les partenaires institutionnels qui ont aidé à la réalisation de ce livret.

Les Livrets du Clermontais : Edition / Réalisation : *Communauté de Communes du Clermontais 20 avenue Raymond Lacombe - BP 40 34800 CLERMONT L'HERAULT - Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57*
Texte : *Luc CAPDEVILA* ; Illustrations et photos : *Gérald DE MURCIA*
Conception et mise en page : *Jessica BIROUSTE (Service Communication)*
Impression : *P.L.A.S.A.M. IMPRIM' - 34230 PAULHAN*
Tirage : *1 000 exemplaires* ; Dépôt légal à parution.

CLERMONTAIS
Département Hérault
FOYER RURAL
LIEURAN-CABRIERES
MAIRIE DE LIEURAN-CABRIÈRES
Hérault Foyers Ruraux
MUSEE INFANTERIE MONTPELLIER